



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Médéric PARROT, M Bruno PUIS, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Nadège ROELENS, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Isabelle FORTE, Mme Nicole DIMINO, Mme Michelle CHAMBRELENT.

Absents : M François LAURENT, Mme Christine NEIVA-TORRES.

Absente excusée : Mme Odile CORDIER ayant donné procuration à Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.

A été nommé (e) secrétaire : M Eric BARRUET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 07/11/2016.
- Attribution du marché pour la construction de la mairie/médiathèque.
- Vote du montant et des taux d'emprunt.
- Convention pour la gestion des abris voyageurs.
- Indemnités du receveur.

Informations diverses :

- Présentation du plan de la maison médicale.
- Présentation du parking public sur la RD 1017.
- Rajout à l'ordre du jour : suivi du budget.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2016 est adopté à la majorité.

Vote pour : 11.

Vote contre : 2.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE/MEDIAETHEQUE (délibération n°1-19/12/2016)
--

Monsieur MUZEAU de l'ADTO de Beauvais, présente la synthèse de l'analyse des offres, les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur ce choix

	Intitulé	Entreprise	Montant
Lot 1 :	VRD	PIVETTA	104 968.07 €
Lot 2 :	Bungalow	ALGECO	11 158.47 €
Lot 3 :	Gros oeuvre	PIVETTA	69 772.76 €
Lot 4 :	Charpente	CREATION BOIS	253 815.16 €
Lot 5 :	Couverture	MONSEGU	77 344.45 €
Lot 6 :	Menuiseries extérieures	NORALU	101 620.00 €
Lot 7 :	Menuiseries intérieures		
	cloisons, doublage	MEREAU	97 178.37 €
Lot 8 :	Carrelage	CTC	5 020.00 €
Lot 9 :	Sol flotex	TOP VAN DOOREN	23 871.85 €
Lot 10 :	Peinture	SPRID	25 335.81 €
Lot 11 :	Electricité	GED	63 589.00 €
Lot 12 :	CVC chauffage,		
	Ventilation	MONSEGU	116 215.25 €
Montant total des offres retenues			949 889.19 €

Le montant total (avec le mobilier, les études, le relevé topographique, publicité, concessionnaires, assurance) s'élève à 1 224 498 € H.T.

Une présentation du plan de financement est faite par Monsieur le Maire.

Montants	H.T	T.T.C
	1 224 498 €	1 469 397 €
Subvention :		
Conseil Départemental		
En 2016	180 000 €	180 000
En 2017	154 018	154 018
DRAC		
En 2016	277 812	277 812
En 2017	60 000	60 000
Conseil Régional		
En 2017	197 818	197 818
Total des subventions	869 648	869 648
Reste à charge	354 850	599 749
Coût supplémentaire		
Vidéosurveillance	27 000	32 400
RESTE A FINANCER	381 850	632 149
Emprunt :	350 000 €	
Prêt relais TVA :	244 899 €	
Autofinancement :	37 250 €	

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la validation de l'analyse des offres et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Vote pour : 11.

Abstention : 2.

PRET MAIRIE/MEDIATHEQUE (délibération n°2-19/12/2016)

Monsieur le Maire propose de contracter un prêt d'un montant de 350 000 € sur 20 ans. Le taux actuel est de 1,54%, celui-ci est valable jusqu'au 20/01/2017 et sera révisé au-delà de cette date. Il propose de choisir l'organisme en fonction du taux le plus intéressant au moment de la signature du contrat.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cet emprunt sous réserve d'être en possession de l'accord écrit de l'attribution d'une subvention d'environ 197 000 € de la part du Conseil Régional des Hauts de France.

Monsieur Médéric PARROT s'inquiète pour les futurs travaux.

Monsieur Denis MESSIO clarifie cette interrogation, la commune a eu et aura toujours une trésorerie pour dégager du fonctionnement vers l'investissement formant une enveloppe pour la réalisation de travaux.

Monsieur le Maire précise qu'avec cet emprunt l'endettement va revenir à la situation de 2010 et que dès 2020 plusieurs emprunts arrivent à terme. Il rappelle que la situation financière communale permet un remboursement de sa dette en 4 ans (voyant vert dans l'échelle de risque) qui a été confirmé par l'étude de l'UMO.

Vote pour : 11.

Abstention : 2.

PRESENTATION DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux professionnels de santé présents.

Le Dr Decourbe retrace l'historique du projet et de la manière dont celui-ci est mis en œuvre en collaboration avec la municipalité.

Il y aurait 2 médecins, 1 diététicienne, 1 orthophoniste, 1 podologue, 1 infirmier et 1 secrétaire.

La commune va mettre à disposition par le biais d'un bail emphytéotique avec loyer du terrain. Les plans sont visionnés sur écran avec les explications utiles.

Monsieur Denis MESSIO informe que la commune prendra en charge la viabilisation du terrain, le déplacement de la clôture et la création d'un parking public (pour un montant H.T de 92 000 € avec demande de subvention DETR) qui desservira la maison de santé et la nouvelle mairie/médiathèque.

Monsieur le Maire ayant fourni tous les éléments, demande aux membres du conseil municipal si d'autres interrogations subsistent.

Monsieur Eric BARRUET s'étonne du mutisme de M Médéric PARROT et l'invite à s'exprimer, celui-ci ayant dès le lendemain du dernier conseil municipal qui a validé le principe de l'installation de la maison de santé, envoyé un mail en mairie évoquant certaines

ambiguïtés notamment en terme de favoritisme, des conditions et obligations de fonctionnement du cabinet etc...

Monsieur Médéric PARROT prend la parole pour indiquer qu'il s'interrogeait sur la démarche et regrette que certains professionnels de santé, notamment kiné ne soient pas intégrés au projet, il reste à disposition des médecins pour en discuter.

Monsieur Médéric PARROT et Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE s'absente provisoirement de la séance.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ABRIS VOYAGEURS
(délibération n°3-19/12/2016)

Le Conseil Départemental propose une convention avec la commune concernant la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux. Cette convention permettra au Conseil Départemental de délivrer les autorisations d'occupation du domaine public en faveur du titulaire du marché de location et d'entretien-maintenance des abris-voyageurs loués par le Département et de percevoir directement la redevance due par le titulaire du marché.

Monsieur le Maire propose de lui confier la signature de cette convention.

(3 exprimés en moins, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE ayant procuration de Mme Odile CORDIER).

Vote pour : 10

INDEMNITES DU RECEVEUR (délibération n°4-19/12/2016)

Monsieur le Maire rappelle que comme tous les ans, le receveur sollicite les collectivités pour le versement d'une indemnité de conseil, le montant de celle-ci est de : brut: 424.84 € Net: 387.23 €.

Vote pour : 10

Retour de M Médéric PARROT et de Marie-Claire VERCRUYSSSE.

Mme Michelle CHAMBRELENT aborde une question budgétaire. Monsieur le Maire prend note de sa demande et envisage une comptabilité analytique pour certains domaines.

M Philippe POULAIN rappelle que la comptabilité communale est suivie et contrôlée par la trésorerie et que nous ne sommes pas dans le même cas de figure qu'une entreprise privée.

La mise en œuvre de ce type de gestion va demander un gros travail qui n'apportera pas une grande clarté au niveau budgétaire.

Un point sur les têtes de chapitres pourra être fait éventuellement en milieu d'année.

Après accord de Monsieur le Maire, un riverain de la commune présent à la réunion, prend la parole pour informer les membres du conseil municipal de la création d'une association contre le projet de la ZAC de la CCPOH.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENs
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
ABSENT	Procuration à Marie-Claire VERCRUYSSSE			
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZUCHOL	Christine NEIVA TORRES
				ABSENTE